

Delémont, le 5 mars 2018

PROCES-VERBAL

de la 2^e Assemblée générale ordinaire de l'AFCI-JU, qui s'est tenue jeudi 22 février 2018, à l'auditoire AV 33 de la division commerciale du CEJEF, à Delémont.

Sont présents :

Comité de l'AFCI-JU :

- M. Patrick Wagner, président
- M. Vincent Bédât, vice-président
- M. François Biedermann
- M. Jean-Frédéric Gerber
- M. Vincent Joliat
- M. Eric Joray
- Mme Catherine Monnerat
- Mme Marlyse Fuhrer

Commission de formation :

- M. Vincent Chételat, président
- Mme Huguette Fluckiger
- M. Vincent Joliat
- M. Loïc Stalder
- M. Gabriel Willemin

Invitées :

- Mme Caroline Balmer, cheffe experte
- Mme Océane Studer, apprentie à la CCIJ

Vérificateur des comptes :

- RéviAjoie, Porrentruy, M. Olivier Godat

Entreprises formatrices :

- BKW Energie SA, Delémont, M. Diego Brait
- Caritas Jura, Delémont, M. Jacques Macabrey
- Commune de Cornol, M. Gilles Villard
- Commune du Noirmont, Mme Laetitia Jeanbourquin
- Commune mixte de Bonfol, Mme Nadine Péchin
- Commune mixte de Develier, M. Roger Fleury
- ECA Jura, Saignelégier, M. Benoît Froidevaux
- FER-CIAB, Porrentruy, M. Vincent Bédât
- Fiduciaire Henz & Schaffner Sàrl, Courfaivre, Mme Myriam Zuber
- Fondation les Castors, Porrentruy, Mme Antonella Sacconi
- Municipalité de Porrentruy, Mme Coralie Crelier
- République et canton du Jura, Delémont, Mme Catherine Monnerat
- Résidence la Courtine, Lajoux, Mme Cornelia Berberat

Se sont excusés :

- Bourgeoisie de Delémont, M. Gilles Fleury
- Caisse de pension de la RCJU, Saignelégier, Mmes Pascale Erard et Mariline Foly
- Commune de Clos du Doubs, Saint-Ursanne, M. Philippe Burket
- Commune mixte de Lajoux, M. Jean-René Brahier
- Commune mixte de Rossemaison
- Decovi SA, Vicques, Mme Anna Carabotti
- Ets Röthlisberger SA, Glovelier, Mme Sabine Sticchi
- Fondation les Cerisiers, Charmoille, M. Jean-Paul Nussbaumer
- HEP-BEJUNE, Bienne, Mme Graziella Haegeli
- Matériaux Sabag SA, Delémont, M. Stéphane Roth
- Prétat SA, Cornol, M. Régis Varrin
- RWB Jura SA, Porrentruy, Mme Fanny Mischler
- sd Ingénierie Jura SA, Delémont, Mme Diane Burki
- Victorinox Swiss Army SA, Delémont, Mme Karin Mischler

Procès-verbal :

- Mme Marlyse Fuhrer

Pour le procès-verbal, le langage épïcène est adopté.

ORDRE DU JOUR :

1. Procès-verbal de la 1^{re} Assemblée générale ordinaire du 1^{er} décembre 2016
2. Rapport d'activité
3. Rapport du président de la Commission de formation
4. Comptes 2016 – 2017
5. Rapport de l'organe de contrôle
6. Fixation des cotisations
7. Budgets 2017 – 2018 et 2018 – 2019
8. Divers et propositions individuelles

=====

M. Patrick Wagner ouvre la 2^e Assemblée générale ordinaire de l'AFCI-JU et souhaite la bienvenue à tous les participants. Ceux-ci ont signé la liste de présence à leur arrivée. Les ayants droit ont reçu leur carte de vote.

La convocation a été adressée le 24 janvier 2018. L'Assemblée accepte de délibérer sur la base de l'ordre du jour qui lui a été adressé.

1. Procès-verbal de la 1^{re} Assemblée générale ordinaire du 1^{er} décembre 2016

Le procès-verbal est disponible sur le site de l'AFCI-JU depuis le 5 juillet 2017. Il est adopté à l'unanimité, avec remerciements à son auteure.

2. Rapport d'activité

M. Patrick Wagner relate les activités de l'Association depuis la 1^{re} Assemblée générale. Le Comité s'est réuni à deux reprises pour traiter les affaires courantes et plus particulièrement les objets suivants :

- ✓ Consultée sur un projet de test de recrutement des apprentis élaboré par le canton de Fribourg, l'Association a rejeté la proposition. Elle a estimé que l'interprétation des réponses pouvait poser des problèmes, que ce test provoquerait un stress inutile auprès des jeunes dont la personnalité est encore fragile et que le nombre de candidats dans le Jura est dix fois inférieur que dans le canton de Fribourg, ce qui ne justifie pas l'utilisation d'un tel moyen de recrutement.
- ✓ Le Comité a ratifié le règlement d'attribution des prix de la branche « Services et administration », récompensant par un prix de CHF 100.-- le meilleur apprenti et le meilleur stagiaire en formation dans les entreprises n'appartenant à aucune branche, auprès de l'Administration cantonale et dans les communes jurassiennes, pour autant que la moyenne « entreprise » (UF, STA, pratique professionnelle – examens écrit et oral) soit de 5,4 au minimum.
- ✓ Le Comité a enregistré la démission de Mme Ilona Willemin, de l'entreprise Victorinox Swiss Army SA, à Delémont. Elle a été remplacée par Mme Nadia Freiburghaus, de l'entreprise BKW Energie SA.
- ✓ La Commission de formation a pris acte du fait que, pour la première fois, le nombre de stagiaires est supérieur à celui des apprentis. Elle est attentive à ce problème et espère pouvoir inverser cette proportion.
- ✓ Une étude au niveau de l'Administration cantonale a démontré que certains services ne répondaient pas à tous les critères pour former des apprentis, en raison de taux de travail réduits des responsables de formation. Des mesures ont été prises afin de corriger la situation car il est important que les personnes en formation soient encadrées durant tout le temps de travail.
- ✓ Le Comité a analysé la situation financière de l'Association.

En conclusion, M. Patrick Wagner salue la bonne collaboration entre le Comité et la Commission de formation et remercie toutes les personnes qui s'engagent au sein de l'Association.

3. Rapport du président de la Commission de formation

M. Vincent Chételat présente le rapport de la Commission de formation, dont les membres se sont retrouvés à cinq reprises entre le mois de décembre 2016 et le mois de décembre 2017 pour traiter les affaires courantes et particulièrement les objets suivants :

- ✓ L'introduction du nouveau Dossier de formation et des prestations (DFP) et du nouveau profil de formation et des prestations (PFP) a nécessité la mise sur pied de cours de formation pour les formateurs en entreprises ainsi que pour les stagiaires.
- ✓ Elle a répondu favorablement aux propositions formulées dans la consultation du secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation sur la Procédure d'audition d'employé de commerce concernant les modifications sur l'« Ordonnance sur la formation professionnelle initiale d'employé de commerce, sur le plan de formation pour la formation

initiale en entreprise et le plan de formation pour la formation initiale en école ». S'agissant de la partie école, la Commission a partagé la position des représentants de la division commerciale du CEJEF.

- ✓ Une rencontre avec les cheffes expertes a été organisée afin d'apporter des améliorations aux cours interentreprises consacrés à la préparation des examens de fin d'apprentissage et d'examiner le bilan de la session des examens de fin d'apprentissage 2017.
- ✓ Un cours d'approfondissement a été mis sur pied pour les experts aux examens oraux.
- ✓ La Commission de formation a décidé, en accord avec M. Blaise Koller, responsable des examens au SFO, d'introduire une pénalité en cas de retard à la session d'évaluation des unités de formation. La sanction choisie est le retranchement d'un point à la note finale de l'UF.
- ✓ Deux membres de la Commission de formation ont participé à la journée d'échange des coordinateurs des Cours Interentreprises à Paudex, consacrée pour l'essentiel au nouveau DFP et au nouveau PFP.
- ✓ L'année 2017 a également été marquée par l'introduction de Konvink pour les personnes en formation (PEF). Konvink est un environnement d'apprentissage virtuel consacré à la communication et à la collaboration au sein des entreprises. Ce nouvel outil permet aux PEF de continuer à développer leurs compétences en communication de manière individuelle, indépendamment du lieu ou du moment. Konvink nécessite encore quelques améliorations et décisions afin de devenir un élément important de la formation commerciale.

M. Vincent Chételat termine son rapport par quelques chiffres :

- ✓ 54 formateurs en entreprise ont participé au cours de base ou à celui intitulé « de la théorie à la pratique » mis sur pied par la Commission de formation et animés par M. Pierre Nendaz, mastertrainer de la CIFIC-CH.
- ✓ 35 formateurs en entreprise ont participé au cours consacré aux nouveaux DFP et PFP.
- ✓ 67 stagiaires de la volée 2017-2018 et 53 stagiaires de la volée 2018-2019 ont participé aux CI, de même que 53 apprentis de la volée 2015 – 2018, 40 de la volée 2016 – 2019 et 61 de la volée 2017-2020.
- ✓ 115 journées de cours interentreprises ont été organisées durant l'année écoulée.

Il remercie toutes les personnes qui s'engagent dans la formation.

4. Comptes 2016 – 2017

Mme Marlyse Fuhrer présente les comptes de l'exercice 2016 – 2017. Elle rappelle en préambule qu'à la suite de la constitution de l'AFCI-JU, le Comité a décidé de séparer les comptes des cours interentreprises de ceux de l'Association.

a) Comptes de l'Association

Le total des produits se monte à CHF 21'670.15. Il est constitué pour l'essentiel des produits des cotisations pour CHF 21'600.--, auxquels s'ajoutent des produits divers pour CHF 68.-- et des produits financiers pour CHF 2.15.

Quant aux charges, elles se montent à CHF 10'778.50. Elles sont constituées de charges de personnel pour CHF 3'675.--, de frais de secrétariat pour CHF 3'572.10, de frais comptables pour CHF 1'200.--, des prix aux meilleurs apprenti et stagiaire pour CHF 200.--, de frais de port, téléphone et matériel de bureau pour CHF 2'131.40.

Après attribution de CHF 10'891.65 à la provision pour développements futurs, le résultat du compte d'exploitation de l'exercice 2016 – 2017 est nul.

b) Comptes des Cours Interentreprises (CI)

Le total des produits se monte à CHF 170'160.--. Il est constitué des subventions cantonales et fédérales pour CHF 29'440.--, de la participation des maîtres d'apprentissage pour l'organisation des CI pour CHF 126'200.--, et de la vente de matériel d'enseignement (DFP) pour CHF 14'520.--.

Quant aux charges, elles se montent à CHF 154'005.75. Elles sont constituées de charges de personnel (honoraires des animateurs) pour CHF 75'734.15, de frais liés au matériel d'enseignement pour CHF 18'983.-- et d'autres charges d'exploitation, telles que frais de secrétariat, contribution à la CIFC-CH, frais liés à l'organisation des CI, formation des formateurs, location des infrastructures, frais de séances et de représentation, matériel de bureau et frais bancaires, pour CHF 59'288.60.

Après attribution de CHF 1'154.25 à la provision pour développements futurs et CHF 15'000.-- à la provision pour diminution future de la finance des cours, le résultat du compte d'exploitation de l'exercice 2016 – 2017 est nul.

Quant au bilan arrêté au 31 juillet 2017, il présente à l'actif :

- de la trésorerie à hauteur de CHF 93'217.10
- un stock de matériel d'enseignement pour CHF 1'320.-- (DFP)
- et des actifs de régularisation à hauteur de 7'700.-- (ce montant représente les DFP remis aux élèves de l'Ecole de commerce, et qui sont facturés dès qu'ils débutent leur stage en entreprise)
- soit un total de CHF 102'237.10

et au passif :

- un total de fonds étrangers de CHF 13'600.95, constitué d'une dette à court terme de CHF 153.70, qui représente des charges sociales prélevées en trop et remboursées depuis, et des passifs de régularisation de CHF 13'447.25 (facture de la CCIJ pour la gestion du secrétariat et provision pour frais comptables, réglés depuis lors)
- un total de fonds propres constitués de provisions affectées à hauteur de CHF 88'636.15
- soit un total de CHF 102'237.10

5. Rapport de l'organe de contrôle

Les comptes ont été vérifiés par M. Olivier Godat, de la fiduciaire RéviAjoie Sàrl, mandaté par la Fiduciaire Jean-Maurice Maitre, à Porrentruy.

Après avoir communiqué quelques informations sur son mandat de vérificateur des comptes par contrôle restreint, M. Godat recommande l'acceptation des comptes et du bilan.

L'Assemblée approuve à l'unanimité les comptes et le bilan de l'exercice 2016 – 2017 et donne décharge au Comité.

6. Fixation des cotisations

Le Comité propose le maintien de la cotisation annuelle, à savoir : CHF 100.--/année + CHF 100.--/année et par personne en formation dès la 2e personne en formation.

Soit : 0 et 1 personne en formation : CHF 100.--/année
2 personnes en formation : CHF 200.--/année
etc.

En contrepartie, les membres ont droit à :

- une diminution du prix du cours à CHF 150.--/jour dès la rentrée scolaire 2017 (montant revu chaque année)
- la gratuité des cours destinés aux formateurs
- une invitation à l'Assemblée générale
- le droit de vote : 1 voix jusqu'à 4 PEF + 1 voix supplémentaire par tranche de 5 PEF

7. Budget 2017 – 2018 et 2018 – 2019

Mme Marlyse Fuhrer présente le budget 2017 – 2018.

Elle signale en préambule que compte tenu de la situation saine de l'Association, le Comité a décidé de diminuer rétroactivement le prix du jour de CI. Le budget a donc été établi sur la base d'un prix du jour de CI à 120.-- (au lieu de CHF 150.--) pour les membres et de CHF 180.-- (au lieu de CHF 200.--) pour les non membres. En cas d'acceptation de ce budget, les montants perçus en trop seront remboursés. Les entreprises concernées seront alors invitées à nous fournir leurs coordonnées bancaires.

a) Comptes de l'Association

Le total des produits prévisibles se monte à CHF 17'902.--. Il est constitué des produits des cotisations pour CHF 16'400.--, des finances d'inscription aux cours des formateurs des entreprises non membres pour CHF 1'500.-- et des produits financiers pour CHF 2.--.

Quant aux charges, elles se montent à CHF 12'200.--. Elles sont constituées de charges de personnel pour CHF 5'000.--, de frais de secrétariat, Comité et Assemblée générale pour CHF 3'500.--, de frais comptables pour CHF 1'500.--, des prix aux meilleurs apprenti et stagiaire pour CHF 200.--, de frais de port, téléphone et matériel de bureau pour CHF 2'000.--.

Le compte de résultat pour l'exercice 2017 – 2018 laisse donc apparaître un excédent de produits de CHF 5'702.--.

b) Comptes des Cours Interentreprises (CI)

Le total des produits prévisibles se monte à CHF 162'260.--. Il est constitué des produits de la vente de matériel d'enseignement (DFP) pour CHF 13'420.--, des subventions cantonales et fédérales pour CHF 33'840.-- et de la participation des maîtres d'apprentissage pour l'organisation des CI pour CHF 115'000.--.

Quant aux charges, elles se montent à CHF 163'160.--. Elles sont constituées de charges de personnel (honoraires des animateurs) pour CHF 79'660.--, de frais liés au matériel d'enseignement pour CHF 19'450.-- et d'autres charges d'exploitation, telles que frais de secrétariat, contribution à la CIFIC-CH, frais liés à l'organisation des CI, formation des formateurs, location des infrastructures, frais de séances et de représentation, matériel de bureau et frais bancaires, pour CHF 64'050.--.

Le compte de résultat pour l'exercice 2017 – 2018 laisse donc apparaître un excédent de dépenses de CHF 900.--.

Mme Hugette Flückiger propose de maintenir le prix des cotisations à CHF 200.-- pour les non-membres afin de les inciter à adhérer. M. Patrick Wagner ainsi que le Comité se sont penchés sur la question et ont décidé de faire un geste également aux entreprises non membres en raison de la bonne santé de l'Association.

Le budget 2017 – 2018 est accepté à l'unanimité.

Afin d'éviter de devoir procéder à des remboursements en cours d'exercice, l'Association soumet également à l'approbation de l'Assemblée le budget de l'exercice 2018 – 2019.

a) Comptes de l'Association

Le total des produits prévisibles se monte à CHF 17'902.--. Il est constitué des produits des cotisations pour CHF 16'400.--, des finances d'inscription aux cours des formateurs des entreprises non membres pour CHF 1'500.-- et des produits financiers pour CHF 2.--.

Quant aux charges, elles se montent à CHF 12'200.--. Elles sont constituées de charges de personnel pour CHF 5'000.--, de frais de secrétariat, Comité et Assemblée générale pour CHF 3'500.--, de frais comptables pour CHF 1'500.--, des prix aux meilleurs apprenti et stagiaire pour CHF 200.--, de frais de port, téléphone et matériel de bureau pour CHF 2'000.--.

Le compte de résultat pour l'exercice 2018 – 2019 laisse donc apparaître un excédent de produits de CHF 5'702.--.

b) Comptes des Cours Interentreprises (CI)

Le Comité propose une légère adaptation de la rémunération des animateurs des Cours interentreprises.

Sur cette base, le total des produits prévisibles se monte à CHF 162'260.--. Il est constitué des produits de la vente de matériel d'enseignement (DFP) pour CHF 13'420.--, des subventions cantonales et fédérales pour CHF 33'840.-- et de la participation des maîtres d'apprentissage pour l'organisation des CI pour CHF 115'000.--.

Quant aux charges, elles se montent à CHF 165'365.--. Elles sont constituées de charges de personnel (honoraires des animateurs) pour CHF 81'865.--, de frais liés au matériel d'enseignement pour CHF 19'450.-- et d'autres charges d'exploitation, telles que frais de secrétariat, contribution à la CIFIC-CH, frais liés à l'organisation des CI, formation des formateurs, location des infrastructures, frais de séances et de représentation, matériel de bureau et frais bancaires, pour CHF 64'050.--.

Le compte de résultat pour l'exercice 2017 – 2018 laisse donc apparaître un excédent de dépenses de CHF 3'105.--.

A la demande de Mme Hugette Flückiger, M. Patrick Wagner répond que le salaire des animateurs des CI se monte à CHF 82.50/heure.

Mme Hugette Flückiger déplore que les animateurs ne disposent pas de formation pédagogique. M. Patrick Wagner l'informe qu'un cours a été organisé à leur attention la veille de l'AG.

Le budget 2018 – 2019 est accepté à l'unanimité.

8. Divers et propositions individuelles

La parole n'est pas demandée sous ce point de l'ordre du jour.

M. Patrick Wagner clôt la partie statutaire de l'Assemblée. Il invite les participants à un apéritif dans le restaurant scolaire et les remercie de la confiance témoignée.

AFCI-JU
La Secrétaire :



Marlyse Fuhrer

Début : 17h30

Fin : 18h15